

## **ELECTIONS PARTIELLES**

**Du 6 au 8 décembre 2021**  
**Vote électronique**

### **Conseil de faculté**

<b>Collège B</b>	<b>1 siège</b>
<b>Collège des étudiants</b>	<b>10 sièges</b>

### **Conseil scientifique**

<b>Collège B</b>	<b>2 sièges</b>
<b>Collège des étudiants</b>	<b>1 siège</b>

	<b>Lundi 6, Mardi 7 et Mercredi 8 décembre 2021</b>
<b>Date et lieux du scrutin</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Vote électronique</li> </ul>
<b>Affichage des listes électorales</b>	<p>A compter du <b>16 novembre 2021</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Sur l'intranet</li> <li>◆ A la présidence de l'université</li> </ul> <p>Mise à jour et modifications possibles jusqu'au jour du scrutin inclus.</p>
<b>Constitution des listes de candidats</b>	<p><b>Tout électeur est éligible.</b></p> <p><b>Pour le Collèges B</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Conseil de faculté : 1 siège à pourvoir</li> <li>◆ Conseil scientifique : 2 sièges à pourvoir</li> </ul> <p><b>Pour le Collège des usagers</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Renouvellement du mandat des étudiants. Conseil de faculté : 10 titulaires + 10 suppléants Conseil scientifique : 1 titulaire + 1 suppléant</li> <li>◆ Pour chaque représentant des usagers, un suppléant est élu dans les mêmes conditions que le titulaire.</li> <li>◆ Les listes comprennent un nombre de candidats au maximum égal au double du nombre des sièges des membres titulaires à pourvoir</li> <li>◆ Les listes peuvent être incomplètes dès lors qu'elles comportent un nombre de candidats au moins égal à la moitié du nombre des sièges de membres titulaires et suppléants à pourvoir</li> <li>◆ Les listes de candidats sont composées alternativement d'un candidat de chaque sexe.</li> </ul>
<b>Déclaration des candidatures</b>	<p><b>Le dépôt de candidatures est obligatoire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Chaque candidat signe une déclaration de candidature indiquant éventuellement la liste à laquelle il est attaché ainsi que son rang de classement sur cette liste.</li> <li>◆ Pour l'élection des usagers, les candidats doivent fournir une photocopie de leur carte d'étudiant ou, à défaut, un certificat de scolarité.</li> </ul> <p>L'appartenance des candidats ou le soutien dont ils bénéficient peuvent figurer sur les déclarations et programmes.</p>
<b>Dépôt de candidatures</b>	<p>Les listes de candidatures sont à adresser à :</p> <p>M. Le Doyen de la Faculté de Médecine Paris-Saclay/Elections Conseils d'UFR 63, rue Gabriel Péri – 94276 Le Kremlin-Bicêtre cedex faculte.medecine@universite-paris-saclay.fr</p> <p style="text-align: center;"><b>et devront arriver le mercredi 24 novembre 2021 dernier délai</b> ou à déposer auprès du Secrétariat Général, contre accusé de réception <b>le mercredi 24 novembre 2021 - 17h30 dernier délai</b></p> <p>Les professions de foi sont à remettre en même temps que les listes.</p>
<b>Publicité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Par voie d'affichage, et sur le site Internet de la faculté. Affichage des listes de candidatures : <b>Mardi 30 novembre 2021</b></li> <li>◆ Modalités du scrutin envoyées à chaque électeur, ainsi qu'un identifiant personnel permettant le vote en ligne</li> </ul>
<b>Vote</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Vote électronique</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>Du lundi 6 décembre 9h au mercredi 8 décembre 23h</b></p> <p>Attention : le recours au vote électronique exclut le recours aux procurations.</p>
<b>Modalités du scrutin</b>	<p>Collège B : Scrutin majoritaire à un tour</p> <p>Collège des étudiants : Scrutin de liste à un tour à la représentation proportionnelle, avec répartition des sièges restant à pourvoir selon la règle du plus fort reste, <b>sans panachage</b>. Chaque électeur ne peut voter que pour une liste, sans radiation et sans modifications de l'ordre de présentation des candidats.</p>
<b>Dépouillement</b>	<b>Jeudi 9 décembre 2021</b>
<b>Proclamation des résultats</b>	<p>Par la Présidente de l'Université</p> <p style="text-align: center;"><b>Dans les 3 jours qui suivent le scrutin</b></p>
<b>Délai de recours</b>	<p>Date limite de saisine</p> <p style="text-align: center;"><b>Vendredi 17 décembre 2021</b></p> <p>de la Commission de Contrôle des Opérations Electorales (CCOE)</p>

## I. PERSONNELS ENSEIGNANTS-CHERCHEURS, ENSEIGNANTS ET CHERCHEURS

### ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES AUTRES ENSEIGNANTS-CHERCHEUR, DES ENSEIGNANTS ET PERSONNELS ASSIMILES

#### Collège B

	Conseil de Faculté	Conseil scientifique
Mandat	Durée du mandat restant à courir (2 ans)	Durée du mandat restant à courir (2 ans)
Nombre de sièges à pourvoir	1	2
Electeurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Enseignants-chercheurs ou assimilés et enseignants associés ou invités qui n'appartiennent pas au collège A, Chargés d'enseignements, Autres enseignants, Chercheurs des établissements publics scientifiques et technologiques ou de tout autre établissement public, ou reconnu d'utilité publique de recherche, en position d'activité ou détachés ou mis à disposition, sous réserve de ne pas être en congé longue durée.</li> <li>◆ Inscription automatique sur les listes électorales.</li> </ul> <p>Demandes de rectification reçues (y compris le jour du scrutin) au service du personnel.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Agents contractuels, autres personnels enseignants non titulaires et personnels de recherche contractuels assurant au moins 1/3 des obligations d'enseignement de référence. Inscription <b>sur demande</b> au plus tard 5 jours avant le scrutin</li> </ul>	

## II. USAGERS

### ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES USAGERS

#### Collège ETUDIANTS

	Conseil de Faculté	Conseil scientifique
Mandat	2 ans (à compter du 14 janvier 2022)	2 ans (à compter du 14 janvier 2022)
Nombre de sièges à pourvoir	<b>10 titulaires + 10 suppléants</b>	3 <sup>ème</sup> cycle : <b>1 titulaire + 1 suppléant</b>
Electeurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Etudiants régulièrement inscrits dans l'établissement en vue de la préparation d'un diplôme.</li> <li>◆ Personnes bénéficiant de la formation continue</li> </ul> <p>Inscription automatique sur les listes électorales.</p> <p>Demandes de rectification reçues (y compris le jour du scrutin) auprès des services de scolarité.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Auditeurs, sous réserve qu'ils soient régulièrement inscrits à ce titre, qu'ils suivent les mêmes formations que les étudiants et qu'ils en fassent la demande.</li> </ul>	

#### Calendrier

Affichage des listes électorales	16 novembre 2021
Dépôt des candidatures	Du 4 au 24 nov 2021
Affichage des listes des candidats	30 novembre 2021
<b>Scrutin</b>	<b>6-7-8 décembre 2021</b>
Dépouillement	9 décembre 2021
Proclamation des résultats	Dans les 3 jours qui suivent le scrutin
Délai des recours	17 décembre 2021

#### Composition commission électorale :

en cours de composition

#### **Enseignants :**

GRIMON Gilles	LINGLART Agnès
<b>IATOSS :</b>	
JOANNET Ghislaine	MAUVISSEAU Lydie
KARROUCHA Feryel	OULD YOUNES Nadia
<b>Etudiants : en cours de désignation</b>	

#### Dates commission électorale :

- Mardi 9 novembre 2021
- Lundi 29 novembre 2021